



**Actions départementales cofinancées
par le Fonds Social Européen**

Rapport n° CP/2016/157

Service gestionnaire :
G31013 - Cellule FSE

Résumé :

Dans le cadre de la gestion du Fonds Social Européen (FSE), un appel à projets a été lancé, invitant les opérateurs à déposer leur projet.

L'objet du présent rapport est de vous prononcer sur les deux dossiers déposés par le Département, dans le cadre de cet appel à projet, concernant l'équipe emploi et l'assistance technique.

La convention de gestion des crédits FSE a été signée entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat le 14 octobre 2015. Elle permet de mobiliser des moyens financiers en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour développer l'inclusion active et une meilleure aptitude à l'emploi. Cette convention s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la politique insertion du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Dans ce cadre de cette convention de gestion, les deux dossiers déposés par le Département du Bas-Rhin sont les suivants :

- a) « Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA » menée par l'Equipe Emploi du Département, sur la période 2014/2015/2016.

Composée de 11 conseillers en 2014, puis de 15 conseillers sur les années 2015 et 2016, l'équipe emploi anime les actions suivantes :

- Le développement du partenariat avec les réseaux d'employeurs (branches professionnelles, représentants des secteurs d'activité) pour engager des actions de sensibilisation au recrutement de bénéficiaires du RSA.
- La prospection individuelle d'entreprises afin de créer des liens sur le long terme et suivre la gestion des compétences et le suivi des activités.
- La création d'évènement mettant en valeur les entreprises qui s'engagent ou qui souhaitent recruter en nombre.
- La mise en œuvre d'ingénierie de formation afin de "mettre à bon niveau" les salariés potentiels.
- L'approfondissement du partenariat avec les collectivités et institutions qui œuvrent dans le domaine économique.

L'équipe emploi s'appuie sur les opérateurs de l'insertion professionnelle qui préparent les personnes à se rapprocher du monde du travail et à lever les freins périphériques à l'emploi. Lorsque ces personnes sont prêtes à travailler, les opérateurs orientent les allocataires du RSA vers les offres prospectées et négociées par les conseillers de l'équipe emploi.

La demande de crédits européens en faveur de l'équipe emploi du Département porte sur trois années, de 2014 à 2016. La subvention européenne est ciblée sur un total de dépenses éligibles sur trois ans de 2 264 830,36 €. Le montant FSE sollicité est de 1 132 415,18 € en cofinancement de l'intervention du Département (50 %).

Equipe Emploi	Dépenses éligibles	FSE
2014	660 150,36 €	330 075,18 €
2015	722 330,00 €	361 165,00 €
2016	882 350,00 €	441 175,00 €
TOTAL	2 264 830,36 €	1 132 415,18 €

Il vous est proposé d'en valider le plan prévisionnel de financement.

b) L'Assistance Technique portée par la cellule FSE, sur la période 2015 et 2016.

Afin de donner au Département du Bas-Rhin les moyens de mettre en œuvre le programme, l'Union Européenne prévoit de cofinancer les salaires des agents mobilisés à cet effet.

La cellule FSE, composée de trois agents, réalise les activités suivantes :

- Gestion des demandes de financement européen des opérateurs : instruction, conventionnement, contrôle.
- Appui-conseil aux opérateurs tout au long de leur projet : rédaction, gestion, respect des procédures et de la réglementation européenne.
- Animation du programme FSE départemental, rend compte de son déroulement et participe à son évaluation.
- Contribution au partenariat régional avec les autres organismes gestionnaires (Etat, Région, Conseil départemental du Haut-Rhin) pour un échange de bonnes pratiques.

La subvention européenne est ciblée sur un total de dépenses éligibles de 380 000 €. Le montant FSE sollicité est de 178 400 € (46,95%), en cofinancement de l'intervention du Département.

Assistance Technique	Dépenses éligibles	FSE
2015	105 000,00 €	55 000,00 €
2016	275 000,00 €	123 400,00 €
TOTAL	380 000,00 €	178 400,00 €

Il vous est proposé d'en valider le plan prévisionnel de financement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'approuver :

- l'opération de « mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA » menée de 2014 à 2016 par son équipe emploi pour un total de dépenses éligibles de 2 264 830,36 €, cofinancée à hauteur de 1 132 415,18 € par le Fonds Social

Européen (50 %), ventilé comme suit : 330 075,18 € en 2014, 361 165 € en 2015 et 441 175 € en 2016 ;

- l'opération d'assistance technique aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Social Européen pour 2015 et 2016, pour un total de dépenses éligibles de 380 000 €, cofinancée à hauteur de 178 400 € par le Fonds Social Européen (46,95 %), ventilé comme suit : 105 000 € de dépenses éligibles pour 55 000 € de cofinancement FSE en 2015 et 275 000 € de dépenses éligibles pour 123 400 € de cofinancement FSE en 2016.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,



Frédéric BIERRY